

**PROCES-VERBAL - REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

Séance du 28 janvier 2021 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 21 janvier 2021.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ - YILDIRIM - FRANGIAMORE - PIESTA – KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI – KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADJI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes RUSSELLO - CHEBLI - KHOUMRI - Mlle FOGELGESANG - M. N'DIAYE qui ont donné procuration respectivement à Mmes FRANGIAMORE – TUSCHL - ADAMY – PIESTA - M. KLEINHENTZ.

ABSENTES : Mme ANANICZ - Mlle DEHAR.-

ORDRE DU JOUR

- 01 - **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2020**
- 02 - **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021**
- 03 - **DOTATION DE SOLIDARITE 2021**
- 04 - **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU DU SYNDICAT DU WINBORN**
- 05 - **INFORMATION SUITE A DELEGATION**
- 06 - **ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**
- 07 - **FACTURATION CLE DE CONTROLE D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 08 - **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX**
- 09 - **MISE A JOUR DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES EXISTANTES EXPLOITEES PAR LA SOCIETE AIR LIQUIDE France INDUSTRIE**
- 10 - **APPEL A PROJETS COMMUNS – DETR/DSIL 2021 – AMBITION MOSELLE 2020-2025**
- 11 - **PROPOSITION D'ADHESION AU C.A.U.E. DE LA MOSELLE**
- 12 - **SUBVENTIONNEMENT CHANTIER D'INSERTION 2021 ASBH**
- 13 - **CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES D'UNE COMMUNE DE 2 000 A 10 000 HABITANTS**

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sibel YILDIRIM, conseillère municipale, assistée de Mmes Muriel DIEBOLT et Jjiga NEDJMA, employées de mairie.

M. KLEINHENTZ « Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci d'être venus malgré le temps pluvieux et aussi vos contraintes de travail et de confinement. Donc il y a 13 points à l'ordre du jour, et avant d'aborder justement ces points il y a à approuver le PV du dernier conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques à formuler ? »

M. BAHFIR « Si vous permettez, bonsoir Messieurs, Dames, je voudrais simplement saluer et rendre hommage à une personne emblématique que nous avons perdue sur Farébersviller aujourd'hui même. Je voudrais qu'on salue sa mémoire, ça a été un homme engagé, un homme

présent, et M. Aziz BENRABAH, un ami, un compagnon de route, donc je voudrais vraiment qu'on puisse saluer sa disparition. Merci. »

M. KLEINHENTZ « J'en profite justement parce que pour mes bons vœux je lui avais adressé une carte justement où j'espérais qu'il puisse surmonter sa problématique, ce n'était pas évident, c'est vrai qu'on l'appréciait, il était connu et c'est dommage que je n'ai pas pu être présent à son office religieux. J'étais en réunion trimestrielle à Metz, je pense qu'il a eu lieu cet après-midi. D'habitude je tiens quand même à être présent pour soutenir moralement la détresse des familles, et surtout compatir à leur détresse, alors effectivement on peut souscrire à cet hommage qu'on peut rendre à un concitoyen. Voilà. »

M. BAHFIR « Merci »

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2020

Le quorum prescrit étant atteint, l'assemblée passe à l'ordre du jour après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2020.

Arrivée de M. EGLOFF.

02 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

Mme ADAMY informe que les services de la Communauté de communes nous ont communiqué le nouveau montant de l'attribution de compensation pour l'année 2021. Celle-ci s'élève à 49423,92 € pour notre commune et est identique au montant de l'année 2020.

Le conseil municipal après exposé et explications de Mme ADAMY, à l'unanimité, accepte cette attribution et adopte le tableau ci-joint récapitulatif le montant des attributions pour l'ensemble des communes membres.

03 - DOTATION DE SOLIDARITE 2021

Mme ADAMY informe que les services de la Communauté de communes nous ont communiqué le nouveau montant de la dotation de solidarité pour l'année 2021. Celle-ci s'élève à 54 174,82€ pour notre commune.

Après exposé et explications, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dotation et adopte le tableau ci-joint récapitulatif le montant des dotations de l'ensemble des communes membres.

M. PODBOROCZYNSKI « Est-ce que cette somme-là est une somme forfaitaire, arbitraire ou calculée en fonction du nombre d'habitants ? »

Mme ADAMY « Alors il y a des critères qui sont pris en compte, les critères obligatoires ce sont justement l'importance de la population, le nombre d'habitants et la richesse fiscale. Et donc en fonction des critères que met en avant la Com Com ou la Communauté d'agglomération, c'est selon ces critères-là que la dotation est calculée. »

04 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU DU SYNDICAT DU WINBORN

Mme ADAMY informe que suite au changement du contrat de délégation de service public du syndicat mixte des eaux du Winborn, confié à la SEE à compter du 1^{er} mai 2020, le conseil municipal est appelé à accepter l'avenant relatif à la fourniture d'eau.

Cet avenant porte sur le recouvrement de la vente en gros de Farébersviller à son délégataire et a pour objet de définir les nouvelles modalités, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

Le tarif, facturé au délégataire de la commune (également SEE), est arrêté comme suit :

- une part fixe : 2 624 € HT / an
- une part variable : 0,50 € HT/m³

La facturation s'établira trimestriellement, l'avenant prenant effet au 1^{er} mai 2020.

Le conseil municipal après exposé et délibération, approuve la passation de cet avenant et mandate Monsieur le Maire pour sa signature.

6 abstentions dont 1 par procuration.

05 - INFORMATION SUITE A DELEGATION

En vertu de la délégation qu'il a reçue, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il en a faite, à savoir :

Date	Libellé	Bénéficiaire	Montant
11/12/2020	Cotisation 2020	Union des Maires de l'arrondissement de Forbach	325,- €
05/01/2021	Adhésion 2021	Amis de l'Histoire du Pays de la Merle	30,- €
15/01/2021	Contribution 2020	Conseil National des Villes et Villages Fleuris	225,- €

L'assemblée prend acte.

06 - ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire informe que l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code des collectivités territoriales stipule qu'en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal, le Maire peut « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Or la délibération prise en date du 26 mai 2020 comporte à la suite de ce paragraphe la portion de phrase suivante « lorsque le montant des avenants n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ».

Cette restriction n'étant pas inscrite dans l'article de loi, le conseil municipal après exposé, débat et délibération, à l'unanimité, autorise sa suppression, d'autant plus que cela permettra d'accélérer le règlement des situations de paiement des entreprises.

Il est précisé par ailleurs que dans le cadre de cette délégation le conseil municipal continuera à être informé des avenants éventuels qui seraient passés.

M. KLEINHENTZ « Y a-t-il des questions à ce sujet ? »

Mme PIESTA « Justement j'avais une question parce que jusqu'à présent cette note qui disait que les avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à 5% n'ont pas besoin d'être présentés, mais cette loi existait déjà avant, donc pourquoi maintenant vouloir absolument se fixer sur la loi alors que jusqu'à présent ce n'était pas le cas ? Est-ce que ? Et

vous dites aussi de supprimer cette ligne, et vous ajoutez que le conseil municipal continuera à être informé des avenants passés. Alors ma question à ce sujet : quand pensez-vous nous informer ? Est-ce que vous voulez nous informer à partir du moment où tout est déjà acté ou décidé, ou bien en amont pour qu'on puisse vraiment avoir une vraie communication et un vrai partage d'idée ? »

M. KLEINHENTZ « Si vous voulez, effectivement j'ai comme principe de le signaler lors des délibérations et dans vos commissions respectives quand vous en faites partie sans doute allez-vous déjà en avoir connaissance. Nous on se met en conformité par rapport au Trésor Public, par rapport à la comptabilité communale et ce n'est pas, comment dire, biaiser une autorisation du Maire pour contrevenir aux lois des marchés publics. C'est juste une actualisation de la délibération »

M. BAHFIR « Ce qu'on essaie de vous dire c'est encore une fois pas ce que vous nous dites-là, ce n'est pas la réponse qu'on attendait. Il y a un mois de ça on nous a expliqué que des avenants... Un moment il y a de plus en plus de pouvoirs qui vous sont attribués. Si vous vous sentez bien comme ça c'est très bien, mais nous on se doit d'être redevable vis-à-vis des 46% qui ont voté pour nous. Donc il est important pour nous... déjà devant la difficulté d'avoir le peu d'informations possibles, de pouvoir savoir exactement ce qu'on va y faire. Un moment vous allez vous attribuer la possibilité de dire OK on fait un avenant. Lorsque l'on voit la gestion des travaux, on en a parlé encore au mois de décembre. Il y a systématiquement un prix de départ, on va le voir encore sur d'autres points qui sont encore un peu plus flagrants, et on retrouve systématiquement des avenants. Vous êtes quand même le garant des finances, des bonnes finances de la ville. Il est quand même important pour nous qu'on puisse un moment vous dire ce que nous on pense aussi, au-delà de se mettre en conformité avec la loi. Parce que systématiquement quand ça va vous arrange c'est la loi, et après ce n'est pas la loi quoi, donc un moment on ne sait plus. Vous avez parlé de formations au début et je vais aller en faire, mais je pense qu'à mon avis en terme de gestion je vais avoir des difficultés à rencontrer et à assimiler ce que vous vous nous faites vivre. »

M. KLEINHENTZ « Je ne vous fais rien vivre dans l'illégalité puisque par rapport à l'avenue Saint-Jean, parlons-en, il y a des avenants qui ont été consentis, mais demandez aux riverains ce qu'ils en pensent si on avait laissé un brouillon de réalisation ils n'auraient pas été d'accord. Donc... »

M. BAHFIR « On ne remet pas en cause les travaux de l'avenue Saint-Jean. On parlait d'une commission des travaux, il y en a eu une, excusez-moi mais j'ai pas souvenir que... C'est très dynamique, on sait qu'il y a le COVID, on sait qu'on est confiné, ça je le sais, mais j'ai pas de souvenir d'avoir participer activement à des commissions. Vous avez fait des travaux juste avant les élections, c'est tout à votre honneur, ça vous a porté fruit d'ailleurs dans votre... au village tant mieux. Ça répond à une demande tant mieux. On est favorable à ça, mais un moment on est garant des doléances et de l'argent public »

M. KLEINHENTZ « Mais vous avez le libre choix de vous exprimer et vous le faites »

M. BAHFIR « Je n'arrêterai pas de le faire, faites-moi confiance, faites-moi confiance »

M. KLEINHENTZ « Y a-t-il d'autres questions ? »

M. BERBAZE « Moi je voudrais juste prendre la parole. Je voudrais juste faire un rappel que c'est pas 46%, c'est 45,09% qui ont voté pour vous. »

M. BAHFIR « Oui bien merci je l'avais oublié »

M. BERBAZE « Oui eh bien essayez d'être précis aussi sur les chiffres. Vous voulez qu'on vous donne des chiffres exacts donc faites-le aussi de votre côté, merci. »

M. KLEINHENTZ « Non mais on ne va pas entrer dans la polémique... »

M. BAHFIR « Venant de votre part je le prends comme un compliment. N'oubliez pas, qu'on ait fait 46% ou 97% je doute que vous, vous auriez fait 2% peut-être. Il y a 46 % de personnes à Farébersviller qui attendent des choses. Aujourd'hui c'est pas un problème de personne. Il va falloir un moment sortir de ce cadre-là. On parle de la gestion d'une ville. »

M. BERBAZE « Aujourd'hui c'est pas 46 %, c'est toute la population. Donc vous vous parlez toujours de 46%, de 45 ou de... c'est toute la population, le Maire il est là pour toute la population et pas seulement une partie. »

M. PODBOROCZYNSKI « Bon ce n'est pas le débat ce soir »

Mme PIESTA « En fait le débat ça portait sur ces avenants qui ont lieu suite à des travaux. Mais moi ce que j'aurai aimé c'est qu'on soit informé un peu plus en amont des avenants qui vont avoir lieu, parce que ça n'a pas été le cas jusqu'à présent, c'était ça ma question. Est-ce que vous considérez qu'il ne serait pas judicieux qu'on en parle en commission justement avant que vous n'acceptiez les choses ? »

M. KLEINHENTZ « Je pense qu'on va tenir compte de vos remarques. On va demander à la commission des travaux, des finances de convoquer les gens pour leur éclairer la lanterne et faire en sorte qu'il n'y ait plus de malentendu puisque apparemment la gestion de la ville ou du Maire vous ennuie, alors que moi j'essaie d'être clean à tout point de vue. La preuve que ce soit la commission de la Cour Régionale des Comptes ou le Trésor Public ou la Sous-Préfecture on n'a jamais eu de remarque formulée »

M. BAHFIR « Jamais de remarque sur 30 ans de gestion M. le Maire ? Vous voulez que je vous sorte le rapport de la cour des comptes ? »

M. KLEINHENTZ « lequel ? »

M. BAHFIR « Ah bien, il y a quelques années de ça en 97, 98, je peux vous le sortir... »

M. KLEINHENTZ « Sortez le puisqu'il... »

M. BAHFIR « Si vous le souhaitez, c'est pas un problème... »

M. KLEINHENTZ « Il avait pour but de promouvoir le B'Est à l'époque, et vous savez très bien qu'il y avait une carence financière de la société d'économie mixte où la ville a dû se substituer à un moment donné. Effectivement c'est une remarque et encore vous avez vu le fruit que ça a porté par la suite ? »

M. BAHFIR « D'accord, absolument, absolument, on en reparlera. Si vous voulez qu'on refasse toute l'histoire de la société d'économie mixte vous avez de quoi dire M. le Maire ! »

M. KLEINHENTZ « Mais faites-le »

M. BAHFIR « Non, non, non, on parlait simplement d'être juste informés, c'est tout ce qu'on vous demande. Je crois que la demande elle est pas... on demande simplement d'être informés c'est possible ou... »

M. KLEINHENTZ « Bien sûr »

M. BAHFIR « c'est tout ce qu'on demande »

M. SATILIMS « La prochaine fois qu'il y aura des réunions de chantier moi je vous informerai personnellement sur... je vous appellerai par téléphone parce que de toute façon les avenants c'est au fur et à mesure que le chantier avance, et on va pas faire de réunion après chaque réunion de chantier. On va pas réunir la commission pour dire qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on est d'accord avec ce travail en plus ou pas. On a un choix à faire sur place au moment précis, on le prend tout de suite, c'est on le fait ou on le fait pas, mais c'est tout de suite. C'est pas on réunit la commission et après on prend la décision, parce que l'entreprise elle attend, elle a la pelle comme ça et elle attend, elle dit est-ce que je l'arrache ce mur ou je l'arrache pas, c'est comme ça que ça se passe. Après bon si vous voulez qu'on vous informe, on vous informera, y a pas de souci. »

M. KLEINHENTZ « Propose donc la prochaine réunion, c'est je crois les mercredis à 9h30 ? »

M. SATILIMS « Réunion de chantier oui tous les mercredis matins pour l'avenue Saint-Jean. Ils sont presque finis, il va y avoir une prochaine réunion la semaine prochaine. Ceux qui veulent venir y peuvent venir, pas de souci. »

M. KLEINHENTZ « Il n'y a pas d'autres remarques ? On tiendra compte de la présence assidue des membres de l'opposition, puisqu'ils tiennent à être présents et c'est tout à leur honneur. Y a-t-il d'autres questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. »

07 - FACTURATION CLE DE CONTROLE D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle que par délibération du 22/12/2005, point 24, le principe d'un contrôle d'accès aux bâtiments communaux a été accepté par le conseil municipal.

Pour éviter toute discussion quant à la facturation des clés il est proposé le fonctionnement

suivant :

- en cas de clé perdue ou égarée, les services techniques devront en être informés immédiatement afin qu'ils puissent procéder à l'annulation de la clé d'accès. Passé un délai de 48h, si cette dernière n'est pas retrouvée et restituée, elle sera facturée à son titulaire (on entend par titulaire le nom enregistré dans la clé) ;

- si la clé a été attribuée à une personne d'une structure tierce, dès qu'elle quitte ladite structure la clé devra être rendue sans délai. Les responsables de la structure informeront les services techniques du départ du titulaire de la clé. Passé 24h, sans restitution de la clé, les services techniques solliciteront le titulaire par SMS pour en demander la restitution. Si la clé n'est pas restituée sous 24h, une lettre recommandée avec accusé réception sera adressée au titulaire avec un délai de 24h pour restituer la clé. À l'issue de cet ultime délai, la clé sera facturée au titulaire ;

- la clé sera également facturée si elle est cassée plus de deux fois.

Le montant facturé sera de 100€.

Après exposé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces dispositions.

***M. EL HADI** « En cas d'une perte d'une clé significative d'un bâtiment de la commune, est-ce qu'on envisage de faire des changements de barillet et des choses comme ça, facturés à la personne qui a perdu les clés ou pas ? »*

***M. KLEINHENTZ** « Déjà quand on sait qu'une clé a été perdue on fait en sorte d'occulter ou d'oblitérer le système pour que l'on puisse plus y accéder. »*

***M. USAI** « Le but c'est aussi que la personne qui perd la clé prévienne tout de suite les services techniques pour qu'on puisse la désactiver cette clé justement, et c'est aussi pour ça qu'ils ont fait une nouvelle facturation, c'est pour inciter les gens à déclarer et les responsabiliser. »*

08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

M. le Maire informe qu'en prévision des évolutions de carrière à intervenir en ce début d'année, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs des emplois communaux comme suit :

- ajout de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et suppression de 2 postes d'adjoint technique ;*
- ajout d'1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;*
- ajout d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.*

Ces évolutions interviendront après passage devant le Comité Technique pour avis des Lignes Directrices de Gestion.

D'autres évolutions de carrière interviendront dans le courant de l'année 2021, lorsque les agents rempliront les conditions statutaires.

Le conseil municipal après exposé et délibération, à l'unanimité, autorise la modification du tableau des effectifs des emplois communaux comme indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des cadres d'emplois modifiés seront inscrits au budget 2021, chapitre 012.

***M. ESTRADA** « Je voulais juste savoir, le passage au grade supérieur il est dû à l'ancienneté ou c'est au mérite, à l'investissement... ? C'est sur quels critères ? »*

M. KLEINHENTZ « C'est l'ancienneté. »

M. ESTRADA « Plutôt l'ancienneté ? »

M. KLEINHENTZ « Oui »

M. ESTRADA « D'accord. C'est pour ça que vous avez 2 postes, 2 personnes qui sont à ce niveau-là, d'accord »

M. KLEINHENTZ « Je ne sais pas si dans l'enseignement... à l'époque il y avait l'ancienneté, le demi-choix, et choix. C'est pas le cas de figure ici. »

09 - MISE A JOUR DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES EXISTANTES EXPLOITEES PAR LA SOCIETE AIR LIQUIDE France INDUSTRIE

M. le Maire informe que par courrier en date du 06/01/2021, la Préfecture de la Moselle nous a notifié l'arrêté préfectoral n° DCAT/BEPE/N°2020-222 du 31/12/2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie sur le territoire du département de la Moselle.

Ces servitudes doivent être prises en compte dans le document d'urbanisme et annexées au Plan Local d'Urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annexer la servitude jointe en annexe à la présente délibération, au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Après exposé et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

10 - APPEL A PROJETS COMMUNS – DETR/DSIL 2021 – AMBITION MOSELLE 2020-2025

Madame ADAMY rappelle que par délibération du 29 septembre 2020, le conseil municipal s'était déjà prononcé favorablement pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de la nouvelle place du marché. Le 4 septembre dernier, le dossier de demande de subvention avait été déposé auprès des instances finançant l'opération.

Après études, les services instructeurs nous demandent aujourd'hui de bien vouloir scinder ce projet en deux tranches car le dossier est trop important en termes de coût sur l'enveloppe que l'Etat mobilise.

Pour ce faire, la première tranche de ce projet concernera le réaménagement de la place du marché ; celle-ci comprendrait les travaux de voirie (le lot n° 1 – terrassement et assainissement), les travaux d'enfouissement des réseaux secs (lot n° 2) et une partie de la maîtrise d'œuvre (à hauteur de 50 %).

Et la deuxième tranche comprendrait la poursuite des travaux de réaménagement de la place du marché (lot n° 1 et lot n°2) à savoir le mobilier urbain, la fontaine, le marquage au sol, la signalétique, les espaces verts, l'éclairage public et le reste de la maîtrise d'œuvre.

- *Le coût prévisionnel de la 1^{ère} tranche s'élève à : 1 005 580.00 € HT*
- *Le coût prévisionnel de la 2^{ème} tranche s'élève à :443 735.39 € HT*
- *Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération est arrêté à :**1 449 315.39 € HT***

Le conseil municipal, après exposé et débat, approuve la programmation de cette opération et autorise M. le Maire à solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention spécifique au titre de la

DETR/DSIL 2021 et le Département pour l'octroi d'une subvention au titre de AMBITION MOSELLE 2020-2025.

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise également M. le Maire à lancer les consultations publiques dès que les arrêtés attributifs des subventions auront été notifiés à la commune.

M. KLEINHENTZ « L'Etat nous demande de dédoubler le projet sur 2 annuités. Le Département attend que nous souscrivions au projet Ambition Moselle. Donc il y a plein d'inconnus encore, sachant également puisque c'est une demande effectivement souhaitée par tout le monde, c'est qu'il y aura des réunions de commissions de finances, de travaux pour justement affiner tout ce projet. Sachant aussi qu'il y a maintenant encore d'autres types de projets avec des restaurations de friches souhaitées par la Région qui s'agglutinent là-dessus. On va peut-être demander également à l'Etat de nous aider dans ce qu'on appelle environnement et protection de la nature par rapport à la captation d'eaux pluviales. Tout ça ce sont des demandes qui vont être globalisées et pour le moment c'est plus des demandes de financement qu'on sollicite à travers le coût prévisionnel vous avez vu d'opération qui s'arrête à un montant de 1 449 315,39 €. Tu as des choses à ajouter Marie ? »

Mme ADAMY « Juste une petite précision, c'est effectivement la subvention, donc la DETR et la DSIL que nous avons donc demandé lors de nos demandes de subvention, et qui nous obligent aujourd'hui pour un problème de financement tout simplement de scinder, donc ce projet sur 2 exercices pour pouvoir répondre à notre demande. Alors aujourd'hui effectivement il a fallu créer 2 tranches pour le projet pour pouvoir répondre à la DETR et à la DSIL, donc on s'est bien sûr rapprochés de ces services pour savoir exactement qu'elles étaient leurs demandes, parce que vous imaginez bien qu'ils ont des restrictions bien strictes, on ne peut pas faire ce qu'on veut, et c'est donc par rapport à ces demandes, à ces restrictions que nous avons pu scinder ces deux tranches. Alors effectivement comme le précisait M. le Maire, nous avons également sollicité une subvention au titre de Ambition Moselle, alors c'est au niveau du conseil départemental, le conseil départemental lui, voudrait que ce projet soit fait en un an, donc bien sûr pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué, donc voilà c'est pas un souci au niveau du conseil départemental, on lui a expliqué on va présenter le projet tel que nous le demande l'Etat et on avisera avec le conseil départemental qui lui devra aussi répondre, parce que c'est toujours sur présentation de factures. Pareil on ne peut pas commencer les travaux tant qu'on n'a pas les accords de subvention. M. le Maire vous le disait effectivement. Récemment nous avons retravaillé, nous avons également fait une demande d'aide au niveau de la Région concernant les friches industrielles, commerciales. Il était possible de prétendre à cette aide, c'est plus vraiment le cas enfin ça été redispatché, la Région a redonné ce volet à l'Etat qui dans le cadre du plan de relance financerait donc des friches industrielles, commerciales, donc ça vient de tomber, les plans de relance ça vient de tomber, donc on a vite étudié la chose, étudier les subventions auxquelles on pourrait prétendre, donc voilà il va falloir monter un dossier pour les friches commerciales, donc ça rentre toujours dans le cadre, il y a pas de souci par rapport à ça, c'est la Région qui rebascule vers le département. En attendant nous on ne peut rien commencer tant qu'on n'a pas les accords. Donc il faut savoir que c'est, voilà, suite à tout ça on prend du retard, ça c'est inévitable, on ne peut rien faire tant qu'on n'a pas les accords écrits. Et donc voilà, je ne sais pas si vous voulez des précisions »

M. BAHFIR « Oui, moi j'ai une question à poser Marie, si tu peux permettre, enfin si tu permets. On est bien d'accord, c'est l'aménagement du centre commercial 1, puisque quand on en a parlé au mois de novembre, il me semble qu'on nous a dit qu'il fallait aller très, très vite. Vous vous souvenez ? On en avait parlé, ça avait fait un tollé ici, comme à l'habitude, on avait parlé d'une consultation citoyenne, on avait parlé peut être de prendre le temps. Donc là si tu estimes un retard par rapport à l'aménagement de la place, tu l'estimes sur quelle durée par exemple ? »

Mme ADAMY « Par exemple pour le dossier friches commerciales, puisque c'est sur ce volet-là qu'on peut prétendre à l'aide, l'instruction des dossiers, alors le dossier est à renvoyer avant

le 1^{er} mars, et donc seulement l'instruction des dossiers aura lieu au mois d'avril, donc aujourd'hui on ne sait pas à quel moment on aura le retour de l'Etat pour cette subvention.

M. BAHFIR « D'accord, donc mois d'avril »

Mme ADAMY « Au mois d'avril l'Etat instruit les dossiers »

M. BAHFIR « On aura une réponse de la part des services de l'Etat on va dire mai, juin »

Mme ADAMY « On espère »

M. BAHFIR « On l'espère »

Mme ADAMY « Avant l'été parce que sinon après... »

M. BAHFIR « On l'espère, je pense que les travaux démarreront en 2022 »

Mme ADAMY « Ben voilà, je pense qu'aujourd'hui on sera décalé, les travaux commenceront au mieux fin 2021 »

M. BAHFIR « On va dire 2022 pour être large »

Mme ADAMY « Oui 2022 pour être large »

M. BAHFIR « Je dis ça parce qu'on s'est un peu foutu de nous. On nous a dit qu'il fallait aller urgemment, se précipiter, il y avait de l'argent, des enveloppes. Il fallait déposer un dossier de toute urgence. Bon, l'Etat a bon dos. Donc je revenais à ma logique de la consultation citoyenne par rapport à un projet d'infrastructure de cette envergure au cœur de notre ville quoi. Donc aujourd'hui on s'aperçoit qu'on va prendre un an de retard malgré tout. Je sais que c'est pas de votre faute »

Mme ADAMY « Effectivement »

M. BAHFIR « Je dirais jamais que c'est la faute de l'équipe sortante, je le dirais jamais. Mais on va prendre un an, il aurait peut-être été intéressant d'envisager quand même, nullement »

Mme ADAMY « Le problème qu'on a par rapport à ça effectivement, pour la réflexion et tout ça, on aurait pu se prendre le temps, c'est ce que vous êtes en train de dire, mais le problème c'est que le dossier il fallait le déposer il y a un an. Donc il y a un an quand on pouvait déposer le dossier, on ne pouvait pas se permettre de prendre le temps. C'est ça qui nous bloque, donc effectivement quand on dépose les dossiers c'est fait dans l'urgence, il faut, voilà on a une date butoir, il faut que ce soit fait, et après enfin vous le dites très justement, l'Etat a bon dos, mais c'est effectivement l'Etat qui aujourd'hui nous dit ah ben oui vous avez bien déposé le dossier. Mais nous de notre côté ben voilà on prend du temps, et on vous propose voilà, enfin effectivement je peux comprendre la réflexion qu'à le conseil municipal, ben nous on s'est pressé et maintenant on a un an de retard. Mais le problème c'est que si on n'avait pas été pressé il y a un an, on n'aurait pas pu déposer le dossier, on n'aurait pas pu prétendre à ces aides-là »

M. BAHFIR « Ils n'auraient pas pu nous dire, il faut modifier, il faut le couper en 2 etc. etc. non ? Mais comme ça, ça me permettra de dire à notre entourage que l'Etat a retardé les travaux quoi, qu'il y a pas eu de consultation. Je vais essayer d'expliquer ça de la manière la plus pédagogue possible »

M. KLEINHENTZ « Il n'y a plus d'autres questions ? Vous voyez qu'on essaie parfois de se dépêtrer de situations qui nous échappent parce que en haut lieu ils ont entre autre changé de fusil d'épaule, que ce soit l'Etat, mais on n'essaie pas de l'incriminer pour dire tout le mal qu'on pense de lui, au contraire ça doit être le grand frère qui nous aide je dirais dans la réalisation des projets. Mais je pense qu'ils sont aussi impactés par la pandémie, par tous les débours, les milliards qu'ils concentrent pour tenir à bout de bras l'économie, et surtout essayer de tempérer l'inquiétude de la jeunesse ou de la population. On ne sait pas de quel bois on va être chauffé puisqu'on risque aussi de nous rogner le bout des ailes, puisque financièrement parlant... Donc il y a toutes ces contraintes qui nous échappent et tant qu'on ne démarre pas... On ne peut pas non plus mettre la charrue avant les bœufs, parce que si on démarrait l'Etat aurait bon prétexte pour justement nous dire, vous avez l'argent requis allez-y puisque vous ne tenez pas compte de l'aide spécifique qu'on pourrait vous attribuer. Le Département c'est pareil, pourquoi on insiste pour que les travaux de l'avenue Saint-Jean puissent être finalisés au plus vite ! Mais là c'est pareil, intempéries, neige, Covid et ainsi de suite, donc ça décale aussi dans le temps je dirais la clôture de ce projet, et dès qu'il est terminé donc on pourra là aussi demander une aide précise au Département. Il a aussi de l'argent, il est aussi sollicité par les entreprises de travaux publics qui crient famine parce qu'il y a pas de

relance économique, et ils ont besoin d'avoir un carnet de commandes déjà remplis 6 mois avant, déjà pour se sécuriser soi-même et ne pas laisser je dirais s'installer le déficit ou tout simplement la clé sous le paillason. Donc nous on est ouvert à tout dialogue, à toute discussion, et je demanderai d'ailleurs formellement aux commissions de faire en sorte que lorsqu'elles les provoquent, que tout le monde puisse être renseigné, et c'est une bonne initiative de vous demander d'être présent quand vous aurez l'occasion d'assister à ces réunions de chantier. Vous comprendrez un peu mieux les difficultés que rencontrent également je dirais l'adjoint qui est chargé des travaux »

M. BAHFIR « Excusez-moi on ne parle pas d'une réunion de chantier, on parle d'une consultation citoyenne... »

M. KLEINHENTZ « Non, mais je... »

M. BAHFIR « Non, mais attendez M. le Maire... »

M. KLEINHENTZ « Vous me coupez chaque fois la parole... »

M. BAHFIR « Mais je continuerai à vous la couper M. le Maire. Vous avez pas le monopole du cœur ! Excusez-moi M. le Maire, arrêtez de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas. Non mais attendez, on vous pose une question, on vous parle pas de réunions de chantier, on vous parle d'une consultation citoyenne, excusez-moi... »

M. KLEINHENTZ « Vous me coupez chaque fois, vous explosez... »

M. BAHFIR « Je n'exploze pas, parce qu'un moment... »

M. KLEINHENTZ « Moi je parle de manière naturelle »

M. BAHFIR « Mais je suis très naturel »

M. KLEINHENTZ « Mais vous montez tout de suite sur vos grands chevaux »

M. BAHFIR « Dites-moi... »

M. KLEINHENTZ « Pour essayer de me déstabiliser, mais vous n'y arriverez pas »

M. BAHFIR « Je dis on pourrait peut-être profiter de ce moment-là pour informer la population, donc c'est pas... Allez-y, terminez »

M. KLEINHENTZ « Je dis aux commissions de finances et des travaux de vous réunir ponctuellement. Si vous avez envie, vous assistez aux réunions de chantier, qu'est-ce qu'on peut vous proposer de plus. Et on est là pour vous éclairer la lanterne, je l'ai dit tout à l'heure... »

M. BAHFIR « La lanterne... »

M. KLEINHENTZ « La lanterne c'est une expression imagée pour vous renseigner si vous préférez. Bon s'il n'y a pas d'autres questions, on va donc soumettre le point au vote. »

6 abstentions dont 1 par procuration.

11 - PROPOSITION D'ADHESION AU C.A.U.E. DE LA MOSELLE

Le conseil municipal après exposé et délibération, **à l'unanimité**, décide :

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat ;
- de mandater Monsieur le Maire pour représenter la commune avec voix délibérative aux assemblées générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les communes.

Compte-tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Mme PIESTA « J'ai une question à ce sujet. Il est noté que cette adhésion nous permet entre autre d'être invités aux formations qu'ils organisent. Comment peut-on être informés de ce qui se passe, où peut-on consulter ? »

M. KLEINHENTZ « Je pense que Muriel fera la liaison. Si vous souhaitez avoir des informations elle vous les communiquera »

Mme DIEBOLT « En fait tous ces organismes, lorsqu'ils organisent des formations, nous transmettent l'information et le service qui suit les formations des élus, c'est Olivia FLORENTIN au cas où vous voudriez la contacter, envoie dans la journée un mail à tous les élus. Si vous voulez la consulter par exemple pour une formation spécifique vous vous adressez en direct à elle.

Mme PIESTA « On s'adresse directement à elle ? »

Mme DIEBOLT « Ces organismes dont on vient de parler, l'Union des Maires et là le CAUE, c'est eux qui nous informent qu'ils vont mettre en place une formation et donc Olivia Florentin vous envoie un mail pour vous informer que telle et telle formation aura lieu tel et tel jour à telle et telle heure et à quel endroit. Et à charge pour vous de manifester votre intérêt dans la journée de préférence afin d'être sûr d'avoir une place. Mais après si vous voulez effectivement suivre une formation spécifique dans le cadre du droit à la formation des élus, vous pouvez tout à fait prendre contact avec elle pour lui en parler et c'est elle qui va rechercher l'organisme qui propose ce type de formation. »

Mme PIESTA « Merci »

12 - SUBVENTIONNEMENT CHANTIER D'INSERTION 2021 ASBH

M. KLEINHENTZ « Le point 12 concerne le subventionnement de chantiers d'insertion 2021 avec l'ASBH dans le cadre je dirais des espaces verts. Je voudrais quand même faire un peu l'historique puisque, ne serait-ce que pour dire au conseil municipal que nous avons mis fin à la gestion du centre social avec l'ASBH. C'est pas de gaieté de cœur mais nous avons eu une réunion le 27 août à l'époque parce que justement on se plaignait de l'absence d'un directeur, et on avait l'impression que le centre tournait un peu en roue libre et on avait exigé très vite je dirais la présence d'un directeur pour remettre de l'ordre je dirais dans le fonctionnement. On supposait très vite qu'ils puissent y souscrire. Fin novembre c'était toujours pas le cas et ça allait à vau l'eau comme on dit, et ils ont compris finalement qu'ils avaient fait beaucoup d'erreurs en ne nous renseignant pas en temps utile parce qu'ils avaient provoqué un audit, et ils avaient une possibilité de nommer un directeur dès le 8 septembre, donc ils ne l'ont pas fait et fin novembre on était encore dans l'incertitude et ainsi de suite. On ne pouvait pas continuer à payer 190 000 € à ce niveau-là sans avoir en retour je dirais un rendu puisqu'on souhaite que ce centre-là soit à la fois un point d'ancrage intergénérationnel, un centre de ralliement de la jeunesse. Tout ça manquait évidemment, mais vous voyez bien que nous continuons d'avoir de bons rapports avec eux puisque nous continuons je dirais à être à leurs côtés pour un chantier d'insertion. Alors la nouvelle association qui a été créée, je pense qu'elle est sur les fonts baptismaux. Elle a été donc avalisée je pense au niveau des statuts du tribunal, elle s'appelle ELAN, un nouvel élan. Nous avons pris effectivement les dispositions avec la CAF, déjà pour être sûrs qu'elle puisse y prétendre. J'étais en contact avec la DIRECCT également. C'est l'organisme qui s'occupe des chantiers d'insertion puisque lorsqu'elle prendra le relais fin mai de l'ASBH il faudra qu'elle soit tout de suite je dirais sur les rails pour gérer au mieux le centre qu'on va lui confier, mais également déjà d'anticiper sur la possibilité de créer à son tour des chantiers d'insertion. On imagine une brigade de propreté, on imagine l'aménagement de l'étang du Bruskir, on imagine avec elle également l'implantation d'une forêt sur l'ancienne décharge du côté de la limite du ban de COCHEREN on a quelques 5 hectares, et sans doute

peut-être avec THEDING les jardins partagés. Je vais peut-être laisser aussi Omar parler de... Il a été au contact de l'association et peut vous dire d'autres renseignements. »

M. OURIAGHLI « *Oui, donc comme vous avez dit on a pu rencontrer plusieurs fois l'ASBH, et finalement ils se sont rendus compte eux-mêmes qu'ils ont un peu failli dans leur action au niveau du centre social. Donc il y a une nouvelle association qui s'est créée pour le but justement de gérer le centre social et ils ont présenté un pré-projet qui était plus en accord avec les attentes de la ville, et donc voilà on a rompu la convention, et il y a une carence de 6 mois. La nouvelle association se mettra en place normalement au niveau du mois de juin, si je ne me trompe pas. Voilà c'est tout parce que vous avez déjà tout résumé. Si vous avez des questions ? »*

M. BAHFIR « *Merci Omar. M. le Maire, je vais essayer de reprendre parce que là je suis désolé, c'est un vrai sujet, nom mais c'est un très, très bon sujet-là qu'on va évoquer ensemble. Je croyais déjà que c'était M. USAI qui était chargé de... qui était le référent de l'ASBH, enfin du centre social. Alors juste une question M. le Maire, lorsque vous parlez M. le Maire, vous parlez de l'absence d'un directeur d'un centre social, du centre social, c'était en quelle année que vous parliez de ça ? »*

M. KLEINHENTZ « *Je me suis rendu compte qu'avec l'ancien directeur M. BOUAOUN qui était quand même quelqu'un de bien, attendez, je fais l'historique, qui à partir de mai 2019 était déjà sur le départ. En février 2020 j'ai vu M. SACCUCCI, j'ai dit on ne peut pas continuer comme ça à être en roue libre et ne pas savoir ce qu'on attend nous de la politique culturelle ou socio-culturelle. »*

M. BAHFIR « *Le 13 mars 2020 vous avez déclaré quoi M. le Maire avec le nouveau directeur du centre social ? A deux jours des élections. Non mais le 13 mars 2020 M. le Maire, M. Kader LALAMI a été affecté à Farébersviller. Mauro tu étais présent il me semble »*

M. KLEINHENTZ « *Mais attendez... »*

M. BAHFIR « *Je parlais juste des chantiers d'insertion »*

M. KLEINHENTZ « *Vous allez toujours trop vite pour plaire à votre auditoire »*

M. BAHFIR « *Non, mais j'essaie juste de comprendre »*

M. KLEINHENTZ « *Moi j'essaie de vous résumer la chronologie des faits. Jusqu'en février et d'ailleurs vous pourrez demander à M. SACCUCCI, à M. GOEURY, j'étais allé au centre Balavoine pour plaider la cause du directeur M. LALAMI qui aurait dû venir le plus vite possible mais qui était à hue et à dia sur un autre centre de Creutzwald que le Maire ne voulait pas lâcher et à force de les titiller ils ont consenti effectivement à le détacher officiellement puisqu'il était toujours encore en prise directe avec les deux collectivités. D'ailleurs c'est là où le bât blessait puisqu'il estimait, puisqu'il était à la fois comme on dit cuisto et cocher, ça veut dire il faisait deux choses en même temps sur deux structures, de pouvoir être mieux rétribué, donc il y a eu des dissensions à ce niveau-là, je ne vais pas rentrer dans le détail »*

M. BAHFIR « *Non, on va pas rentrer dans le détail, simplement j'attire l'attention de l'ensemble des membres du conseil municipal que ce soir on apprend officiellement qu'une DSP a été attribuée à une association que je connais nullement, qui s'appelle l'association ELAN. Vous avez dénoncé la convention avec l'ASBH le 20 novembre dernier d'accord ? M. le Maire ? »*

M. KLEINHENTZ « *Oui »*

M. BAHFIR « *Simplement lorsqu'on dénonce une convention, l'ASBH, pour ceux qui connaissent, gère les centres sociaux, gère les chantiers d'insertion, ils ont plusieurs voies au sein de leur structure ça a été fait sans aucune consultation au conseil municipal. J'ai découvert la dénonciation, la résiliation du contrat avec l'ASBH dans le Républicain Lorrain. Je pense que je n'ai pas été le seul ! »*

M. KLEINHENTZ « *Ecoutez, quand on est aux rennes... »*

M. OURIAGHLI « *Karim pour te répondre, oui effectivement il n'y a pas eu de consultation, mais il y a eu beaucoup de consultation avec les employés. Il faut savoir qu'on n'a pas pris comme ça une décision au hasard, on a rencontré l'ASBH fin août pour justement discuter des différents problèmes qu'il y avait au sein du centre social. Il y avait une défiance qui s'était créée entre les salariés et le siège. Un moment c'est devenu invivable dans l'intérêt public. Dans l'intérêt des usagers on a pris une décision, pas dans l'intérêt personnel parce que nous à*

partir du moment où, que ce soit Elan, n'importe quelle association, c'est pas le problème. Le problème ici Karim, c'est que comme dans d'autres villes, comme Hombourg-Haut, comme Forbach il y a plein d'autres villes qui l'ont déjà fait c'est pas quelque chose de ... spécial »

M. BAHFIR « Non, mais je comprends la démarche simplement j'attire votre attention, excusez-moi on est élus quand même, on parle de clés, c'est bien les clés, là on parle d'une gestion, d'une délégation de service public qui est un centre social, qui est un gros sujet sur Farébersviller depuis des années. Je dis pas que l'ASBH a fait des choses pas bien, c'est pas ça que je dis, vous prenez votre décision, il aurait été quand même sympathique et agréable qu'on puisse en parler, échanger à ce sujet-là. On n'a été nullement associés. Aujourd'hui je vous rappellerai simplement, vous attribuez la future gestion du centre social à une association qui s'appelle ELAN. Je ne démérite pas cette association, il y a quatre personnes de Far qui sont au conseil d'administration il me semble. On n'a pas été sollicité sur la création, et je vous rappelle simplement que la loi aujourd'hui pour une association... Est-ce que c'est une association... je suis en droit de me poser ces questions, est-ce que c'est une association par-municipale ? »

M. OURIAGHLI « Non »

M. BAHFIR « Est-ce qu'elle est financée à plus de 40% de son budget ? »

M. OURIAGHLI « Non une association, ils sont indépendants, ça veut dire que nous on a aucun...on ne les gère pas, c'est-à-dire qu'ils se sont créés de façon libre »

M. BAHFIR « Vous avez des membres de droit ? »

M. OURIAGHLI « Oui on a un membre de droit ? Mais on ne siège pas au CA, c'est-à-dire qu'ils sont libres, ils se sont créés, ce sont des personnes, ils ont le droit, je veux dire on ne va pas leur interdire de se créer, on ne va pas les obliger non plus à intégrer des gens, je veux dire là après on va faire de l'ingérence »

M. BAHFIR « Je ne remets pas en cause la démarche. Je vous rappelle qu'aujourd'hui il y a quand même une grosse partie de notre programme qui est appliqué. Donc on était favorable à cette démarche. Je vais revenir aux chantiers d'insertion pour que vous compreniez un peu la logique. »

M. OURIAGHLI « Non mais moi je te réponds... »

M. BAHFIR « Non, non mais c'est très bien, au moins aujourd'hui on ne va pas dire que cette fois-ci c'est pas clair. Donc vous dénoncez le 20 novembre, comme vous l'avez dit M. le Maire à juste titre pour mettre en place des chantiers d'insertion, il y a la DIRECCTE, il y a des habilitations de l'Etat... Simplement vous vous avez décidé de dénoncer la convention, le 20 novembre on a arrêté les chantiers d'insertion, au mois de décembre c'était en fin de cycle. Aujourd'hui on est sur un chantier d'insertion de 10 personnes, on est bien d'accord ? Le financement que vous nous demandez... Jusqu'à présent il y avait combien de personnes qui participaient au chantier d'insertion ? Rappelons à l'assemblée quel est le public du chantier d'insertion M. le Maire, c'est un public qui est dans la précarité il me semble, qui est dans la difficulté économique. Les chantiers d'insertion ont vocation à être une démarche d'insertion sociale et professionnelle qui c'est qui s'est trouvé dans le baba aujourd'hui ? Donc aujourd'hui on va demander à nouveau à l'ASBH, puisqu'on n'a pas les habilitations, on n'a pas les agréments, il va falloir mettre en place les dossiers, on est bien d'accord M. le Maire pour que demain vous allez avoir... ? »

M. KLEINHENTZ « Mais écoutez, on n'a pas attendu que vous vous nous en parliez ce soir, puisque je vous ai déjà dit que j'ai pris l'attache de la CAF, du Département de la DIRECCTE.

M. BAHFIR « Simplement aujourd'hui vous avez une association qui s'appelle l'ASBH qui gère encore le centre social jusqu'au mois de mai M. le Maire vous le savez bien. »

M. KLEINHENTZ « Et alors »

M. BAHFIR « Et ça vous pose aucun problème dans la constitution, dans la mise en place... ? »

M. KLEINHENTZ « Ben non puisque le relais est assuré, la Sous-Préfecture est au courant, je ne vois pas où est le problème... Un moment donné quand une équipe municipale majoritaire est en place elle a une ligne directe, elle y va et elle vous renseigne le moment voulu. »

M. BAHFIR « Je vais reformuler ma question, demain vous allez encore mettre en place des chantiers d'insertion, c'est pour les chantiers... »

M. KLEINHENTZ « Vous n'écoutez pas »

M. BAHFIR « Non, mais je continue dans ma logique. »

M. KLEINHENTZ « On va mettre en place une brigade de propreté, l'étang du bruskir... »

M. BAHFIR « Le B'Est, le B'Est »

M. KLEINHENTZ « La forêt et les jardins partagés, ça en fait du monde ... »

M. BAHFIR « ça fait 10 personnes c'est ça ? »

M. KLEINHENTZ « Non »

M. OURIAGHLI « Non, on sait pas encore, Karim. Le problème c'est qu'il n'y en a pas que 10, 10 pour l'ASBH là... »

M. BAHFIR « Ah, donc nous on va créer une structure propre à notre ville. Et cette structure elle sera mise en place sur la durée, à la fin de l'année prochaine, à la fin de cette année ? »

M. OURIAGHLI « En juin »

M. BAHFIR « Aujourd'hui, pour l'instant on n'a que 10 personnes de Farébersviller qui sont bénéficiaires des chantiers d'insertion. Jusqu'au mois de novembre, avant que vous dénonciez la convention, il y en avait 20, il y avait le double »

M. KLEINHENTZ « Qui c'est qui les a licenciés ? »

M. BAHFIR « Parce que vous avez dénoncé la convention M. le Maire »

M. KLEINHENTZ « Elles arrivaient en fin de contrat »

M. OURIAGHLI « Oui mais l'ASBH elle aurait aussi pu faire l'effort de les garder »

M. BAHFIR « Je suis d'accord Omar, mais... »

M. OURIAGHLI « Elle a pas joué le jeu non plus, elle aurait pu les garder »

M. BAHFIR « Je suis d'accord, je ne suis pas le porte-parole de l'ASBH, je suis entièrement d'accord, moi je parle des habitants de Farébersviller qui bénéficiaient des chantiers d'insertion »

M. KLEINHENTZ « Ecoutez, ça fait des années qu'on a des chantiers d'insertion, c'est pas maintenant vous qui arrivez pour nous dire qu'il faut continuer à les faire »

M. BAHFIR « Pourquoi vous vous énervez M. le Maire, je vous dis rien moi, je vous explique »

M. KLEINHENTZ « On a des chantiers d'insertion, plusieurs d'ailleurs, renaturation du ruisseau et ainsi de suite, et on va continuer à en faire, on va même en prendre plus »

M. BAHFIR « Eh bien écoutez, c'est une bonne nouvelle ça, c'est une très bonne nouvelle ça, je suis content de vous entendre le dire ce soir. C'est une très bonne nouvelle parce que je pense qu'aujourd'hui dans la difficulté sociale et économique que nous vivons, s'il y a bien un public qui en a besoin, c'est bien eux. »

M. KLEINHENTZ « On va même prendre des jeunes... »

M. OURIAGHLI « Ils nous ont présenté un pré-projet et ils pourront venir une fois par la suite, une fois qu'ils auront finalisé leur projet pour venir nous le présenter à tout le conseil municipal. Moi je vous dis sincèrement, aujourd'hui le souci c'est vraiment l'intérêt, l'intérêt des usagers, l'intérêt des habitants, le centre social c'est devenu un coquille vide. On ne va pas se voiler la face, tous ceux qui habitent Far, ils le savent un moment on a rencontré les dirigeants de l'ASBH, on les a rencontré une première fois, on les a rencontrés une deuxième fois sans réponse. Il fallait un moment qu'on trouve une solution, et la solution elle nous a été proposé, des personnes ont décidé donc de créer une association et de proposer un pré-projet, le pré-projet il nous a en tout cas satisfait dans l'ensemble, donc à partir de ce moment-là on est d'accord et on lance »

M. BAHFIR « Mais je rejoins là-dessus, mais simplement tu disais que tu les a rencontrés à plusieurs reprises, c'est très bien, je ne dis pas que vous ne faites pas votre travail, vous faites un choix, aujourd'hui vous avez donné une DSP, on est sur une délégation de service public. Quelle est la vocation d'un centre social, Messieurs Dames, c'est la maison du citoyen, on est bien d'accord ? Pourquoi cela n'a pas fait l'objet d'une discussion une seule fois au conseil municipal ? Je vous pose la question »

M. KLEINHENTZ « Mais quand est-ce qu'on aurait pu le faire ? »

M. BAHFIR « Au mois de novembre, vous avez dénoncé la convention au mois de novembre. Vous dites vous-mêmes que depuis 2 ans on a un problème de directeur, on les a rencontrés, ici même lors d'une commission vous avez évoqué la difficulté de l'ASBH et de Moissons Nouvelles. Mais M. le Maire ça fait deux ans que vous parlez de la situation ? Vos propos du

13 mars 2020 c'était on a un nouveau directeur, nous allons travailler avec l'ASBH, nous allons faire un bon travail sur Farébersviller, 6 mois après vous résiliez la convention »

M. OURIAGHLI « Oui Karim »

M. BAHFIR « Non, mais c'est votre choix. Simplement ? Pourquoi nous le conseil municipal on n'a pas été sollicités ? C'est une discussion qu'on a quand même, c'est une orientation importante, et l'association Elan moi je ne connais nullement, je sais pas du tout qui c'est cette association, est-ce qu'il va y avoir un appel d'offres ? »

M. OURIAGHLI « C'est une association qui se crée, n'importe qui est libre de créer une association et de se proposer. »

M. BAHFIR « Donc demain matin je crée une association, et je peux récupérer la concession de la gestion du centre social ? »

M. OURIAGHLI « Tu peux créer une association, présenter un projet, si on t'adhère... »

M. BAHFIR « Mais l'association elle a été créée quand l'association ? »

M. KLEINHENTZ « Le 30 ou le 31 décembre »

M. BAHFIR « D'accord. Juste le jour même où l'article est paru dans le républicain lorrain quoi ! »

M. OURIAGHLI « Non quelques jours après je crois »

M. BAHFIR « Juste comme ça, je dis ça mais je dis rien quoi. Mais voilà en tout cas ce qui nous intéresse aujourd'hui honnêtement, au-delà de la démarche dont on aurait aimé être informés, c'est... »

M. KLEINHENTZ « On va vous retourner la question. Qu'est-ce que vous vous auriez fait face à l'ASBH fantôme »

M. BAHFIR « Ah, vous le saurez dans quelques temps. M. le Maire. Aujourd'hui vous avez vu mon programme quoi ! Non, vous avez lu mon programme ? Vous l'avez lu puisque vous l'appliquez. Donc y a pas de problème, j'assume. »

M. OURIAGHLI « C'est pas para-municipal, c'est une association »

M. BAHFIR « Non, non, mais on sera vigilant. Mais dans le cadre où l'association..., vous savez que dans le cadre de l'association para-municipale on doit avoir des membres de droit. »

MM. KLEINHENTZ et OURIAGHLI « mais il y aura »

M. BAHFIR « Mais on va participer activement au développement du centre social M. le Maire, à vos côtés parce que c'est très important et encore plus aujourd'hui. Voilà simplement aujourd'hui il y a 10 personnes qui bénéficiaient d'un chantier d'insertion, le temps que vous obteniez les habilitations ça va durer un an, on va dire septembre, octobre, allez novembre voilà »

M. OURIAGHLI « Ils ont déjà pris les devants Karim pour les habilitations. Ils ont déjà pris contact avec la DIRECCTE, c'est des gens qui sont issus du milieu, alors en tout cas c'est des gens qui sont issus du milieu du social, qui connaissent le domaine, ils ont déjà pris les devants. Je pense que... »

M. BAHFIR « on est bien conscient qu'on met des gens sur la touche aujourd'hui. On est bien conscient... ? »

M. OURIAGHLI « Pour quelques mois »

M. BAHFIR « Omar, Omar... »

M. OURIAGHLI « Après l'ASBH non plus, ils auraient pu, je veux dire dans leur objectif de dire voilà on peut quand même maintenir, dans leur rôle social soi-disant, si eux-aussi ils ont un rôle social, ils auraient pu maintenir aussi le temps que... »

M. BAHFIR « Et pourquoi vous ne l'avez pas imposé ? Oui mais c'est une association, il y a une concession, il y a un cahier des charges, vous savez très bien il y a deux domaines, il y a la gestion du centre social et il y a les chantiers d'insertion, deux domaines complètement différents. Simplement, ce qui est dérangent c'est qu'aujourd'hui il y a une dizaine de personnes, parce que vous comme moi on a été sollicités, il y a des gens qui nous ont interpellé à ce sujet-là. Je vous rappelle simplement que ça s'est fait avant les fêtes, juste avant Noël c'est très appréciable. N, on mais c'est très appréciable, mais vous peut-être que vous n'en avez pas besoin, mais il y en a d'autres qui ont besoin. C'est simplement qu'aujourd'hui on a mis dix personnes sur la touche au minimum. Donc je parle pas »

M. OURIAGHLI « Après Karim, c'est vrai qu'il y a dix personnes qui sont mises sur la touche, mais la responsabilité elle est aussi de l'ASBH. Alors un moment donné la responsabilité elle est partagée. »

M. USAI « Si je peux parler deux secondes Omar. Vu les discussions qu'on a eues avec Rocco SACCUCCI. On est parti en bons termes et il n'y a personne qui est restée sur la touche, et les gens qui ont été arrêtés, c'est les gens qui étaient en fin de contrat. Donc ils avaient le droit de percevoir le chômage et ainsi de suite en attendant de leur trouver mieux. Il n'y a personne qui est resté sur la touche. Je suis désolé. »

M. BAHFIR « Mais si c'est logique. Je te rassure ils n'ont pas financé ma campagne. Non mais, non mais il y a dix personnes attendez, attendez il y a dix personnes. Jusqu'à présent il y avait vingt personnes ; c'était un système de turn-over. On est bien d'accord les chantiers d'insertion ou pas ? Aujourd'hui vous en avez dix, on va financer pour dix personnes, je vais approuver, je vais voter pour, d'accord, simplement le temps que vous mettiez en place votre régie, je vous ai dis, appliquez le programme jusqu'au bout mais des fois, un moment il faut faire attention à ce que... »

M. USAI « Karim, je te signale que sur les dix autres qui restaient à l'ASBH, je peux donner les noms peut-être... ? »

M. BAHFIR « Non, non »

M. USAI « Ils ont eu des CDI, ils sont restés, on les a gardés, il ne faut pas dire, et c'est des gens de Far, donc on n'a pas fait les choses n'importe comment »

M. BAHFIR « Mais heureusement, on est un service public, Omar il le disait. Mais il y a dix personnes qui sont sur la touche aujourd'hui. Si on avait anticipé les choses de manière différente on aurait pu faire ça avec une transition intelligente. On aurait pu demander à l'ASBH comme il a dit Omar... d'imposer à ce qu'ils continuent à garder ces contrats, on aurait pu... on a plusieurs schémas. Simplement je vous rappelle que vous avez résilié ça le 20 novembre. Ne dites pas non, ça a été avéré, je l'ai vérifié. Maintenant ce qui m'inquiète c'est ce public, je suis désolé, je défends ce public, après la gestion du centre social c'est votre choix, c'est un choix politique on verra bien ce que ça donne. »

M. KLEINHENTZ « Si j'ai bien compris, vous auriez fait comme nous »

M. BAHFIR « Non, non j'aurai peut être créé des structures en parallèle déjà avant de dénoncer une convention. J'aurai déjà créé une structure parallèle déjà. J'aurai anticipé parce que gouverner je vous le rappelle c'est anticiper. Surtout lorsque je mets des personnes dans la difficulté, sur la touche quoi, encore plus aujourd'hui »

M. BERBAZE « ça c'est facile quand on est dans l'opposition »

M. BAHFIR « Oui mais... »

M. BERBAZE « Mais vous vous donnez des leçons, mais la réalité... »

M. BAHFIR « Mais vous, vous êtes où ? On vous voit nulle part, vous êtes où ? »

M. BERBAZE « Mais je suis là, je suis devant vous »

M. BAHFIR « Ah bonjour, mais vous êtes où vous ? »

M. BERBAZE « Je suis là »

M. BAHFIR « Mais un moment, si vous êtes pas dans la difficulté, si vous êtes pas dans le besoin, c'est pas de ma faute, excusez-moi quoi ! »

M. BERBAZE « Aujourd'hui avec la crise sanitaire personne n'est laissé de côté, et pour rappel, que ce soit le RSA, le chômage, il y a eu des extensions par rapport à la crise sanitaire, donc même les gens qui arrivent en fin de droit continuent encore à percevoir jusqu'à nouvel ordre. »

M. BAHFIR « C'est quoi la vocation des chantiers d'insertion M. BERBAZE ? Excusez-moi c'est quoi ? Dites nous puisque vous parlez de ça »

M. BERBAZE « J'ai participé dans le temps »

M. BAHFIR « Vous avez participé, eh bien ça vous a réussi. Donc c'est une insertion sociale et professionnelle »

M. BERBAZE « J'ai connu le RSA et j'en remercie aussi et c'est sur grâce aux chantiers d'insertion eh bien oui je suis là aujourd'hui »

M. BAHFIR « Mais c'est pas la question, la dominante des chantiers d'insertion c'est l'insertion sociale et professionnelle M. BERBAZE. »

M. BERBAZE « Vous mélangez tout, vous êtes là... »

M. BAHFIR « Hein, on mélange tout ? »

M. BERBAZE « Vous vous contredisez, vous revenez du début à la fin, vous dites tout et n'importe quoi, et à la fin vous moulinez tout ça. C'est bon M. le Maire est-ce qu'on peut passer... »

M. BAHFIR « Donc le débat est interdit, le débat est interdit »

M. BERBAZE « Mais ça fait une heure qu'on est le sur le débat »

M. BAHFIR « Si ça vous paraît pas important pour vous M. BERBAZE »

M. BERBAZE « Mais non de toute façon ça changera rien ce soir, donc voilà. Vous avez eu des explications, vous êtes jamais content. Chaque conseil municipal c'est la même chose soit c'est vos 46% que vous nous rappelez, soit c'est le machin... oh faut avancer. »

M. BAHFIR « Nous sommes en démocratie »

M. BERBAZE « On est là pour le débat, là on vous a écouté, donc maintenant faut qu'on avance, c'est tout. »

M. BAHFIR « On est en démocratie »

M. BERBAZE « Oui bien sûr, mais la démocratie c'est aussi de nous écouter à nous. »

M. BAHFIR « Non vous nous coupez la parole à chaque fois »

M. BAHFIR « Merci Omar de tes précisions »

M. KLEINHENTZ « On va conclure. Non, mais on a l'impression qu'on a laissé les gens sur la touche. Effectivement il y aura un contretemps mais qui est indépendant je dirais de notre volonté. C'est pas qu'on n'ait pas voulu le faire au plus vite mais il faut aussi prendre des contacts, être sur au niveau de la CAF et de tous les organismes la nouvelle association tient la route elle l'a prouvé, elle le prouve et donc on va même doubler la capacité des chantiers d'insertion puisque je me répète il y aura un volant pour les jeunes aussi qui sont dans la difficulté, parce que le chantier d'insertion il met le pied à l'étrier des gens qui sont peut-être loin du travail, qu'on motive, qui ont des tuteurs, pour qu'ils puissent entrevoir je dirais un avenir plus serein. Alors concernant Elan il y aura plusieurs bureaux, les bureaux des usagers et ainsi de suite, vous pourrez y participer et tant mieux, et donc on demandera également à Elan lorsqu'on aura comment dire, conclu avec l'ASBH, puisque maintenant il faut qu'on oblitère je dirais toutes les dépenses et recettes qui nous concernent et qui les concernent et à partir de là on provoquera une réunion au conseil municipal où ils pourront vous renseigner à tout point de vue. On n'est pas là pour dire du mal de l'ASBH, elle a failli, elle l'a reconnu elle-même je dirais dans les rubriques du journal. On ne va pas non plus se laisser faire s'il y a pas une volonté manifeste d'aller de l'avant et surtout on aurait de nouveau été taxés d'incurie si on l'avait laissé faire, et laisser continuer la chose avec 290 000 € de frais de fonctionnement sans retour conséquent derrière. Alors le but effectivement il n'y a plus de rencontres familiales là-bas, il n'y a plus de cuisine pédagogique, il n'y a plus de bar culturel et j'en passe. Regardez ce qui s'est passé en été avec ACCES à Hombourg-Haut, pendant tout l'été il y avait des activités, chez nous très peu alors que l'Etat et la Sous-Préfecture demandaient à ce que justement, puisque les jeunes ne pouvaient plus partir au bled ou ailleurs, qu'on s'en occupe ici justement intra-muros, ça n'a pas été le cas. Un moment donc il ne faut pas être naïf aux 40 enfants et se dire on ne peut plus continuer, on les a rencontrés, ils nous avaient promis à travers l'audit qu'on aurait très vite du répondant. Si au bout d'un trimestre ils sont comme ça absents de tout dialogue, un moment donné on coupe les ponts et on a une autre perspective pour mieux faire que ce qu'on avait précédemment. »

M. BAHFIR « Juste pour information. La ville de L'HOPITALI, la ville de THEDING ont dénoncé la convention avec l'ASBH, ça c'est fait lors d'un conseil municipal. C'était à l'ordre du jour. »

M. KLEINHENTZ « Eh bien vous le savez maintenant. Si on doit chaque fois attendre votre bon vouloir et vous entendre monologuer durant des heures c'est pas comme ça qu'on fait avancer je dirais la chose. Parce qu'être théoricien chacun peut l'être, mais être acteur du développement ça c'est une autre paire de manches et puis voilà... »

M. BAHFIR « C'est sur, c'est sur on est théoricien, c'est simplement dans la démarche quoi. Surtout qu'on a déjà eu des antécédents historiques, on en reparlera peut-être plus tard »

M. KLEINHENTZ « Les vieilles lunes ça n'avance pas, il faut aller de l'avant »

M. BAHFIR « Mais on sera vigilant, tout simplement »

M. KLEINHENTZ « Regardez un peu ce qui a été fait et pas la poutre dans l'œil »

M. BAHFIR « ça remonte à 15 ans je crois »

M. KLEINHENTZ « En tous cas, si on est encore là c'est que les gens nous font confiance. Bon, allez on ne va pas encore remuer tout ça parce qu'on est gens de bonne composition. Je pense qu'on revient à de meilleurs sentiments puisque on est là aussi en démocratie comme vous le dites et on laisse aussi la parole à l'opposition comme il se doit, et on est même prêt à souscrire à quelques-uns de leurs projets mais pour le moment c'est juste démolir ce que nous on envisage de faire pour le bien public. Bon... »

Mme ADAMY « M. le Maire je voudrais juste rajouter avant qu'on passe au vote, il faudrait compléter ce point-là parce que vous le savez au dernier conseil municipal on avait voté les subventions pour l'année en cours, et le chantier d'insertion ne faisait pas partie des subventions qu'on avait mises dans le compte 6574 qui correspond aux subventions, donc il est proposé au conseil municipal d'accepter également, de rajouter ce montant-là de 22 500 € dans le compte subventions. »

M. KLEINHENTZ « Y a-t-il d'autres questions ? On va passer au vote. »

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le versement à l'ASBH d'une subvention de 22 500 € pour le chantier d'insertion qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Ce chantier d'insertion sociale et professionnelle en tutorat technique s'adressera à 10 personnes de la localité qui seront recrutées en CDDI.

L'ASBH assurera la gestion administrative et financière du budget de fonctionnement de l'opération (hors investissement) qui s'élève à 181 993 €. Elle aura également une mission de coordination, d'encadrement des participants au chantier dont elle assurera le suivi.

L'objet de ce chantier est l'entretien d'espaces verts sur le ban de la commune.

Après débat et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de ce chantier d'insertion et mandate Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir avec l'ASBH.

Par ailleurs, afin de pouvoir assurer le versement de la participation financière de la ville, l'assemblée décide d'inscrire les crédits correspondants à savoir 22 500 € au compte 6574.

13 - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES D'UNE COMMUNE DE 2 000 A 10 000 HABITANTS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 53 ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu les décrets n° 87-1101 et n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifiés, portant dispositions statutaires et échelonnements indiciaires à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n° 2001-1367 du 28 décembre 2001 modifié portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux assimilés régis par l'article 7 du décret n° 87-1101 ;

M. le Maire indique que compte tenu de l'exigence croissante de rigueur et de transparence sur les actions menées, de la raréfaction des ressources financières entre autres, il convient de réorganiser les services de la collectivité en procédant à l'embauche d'un(e) DGS. Idéalement, le/la postulant(e) devra disposer d'une formation supérieure en droit public et privé, de connaissances économique, administrative et sociale, et justifier d'une expérience probante sur un poste à fort contenu managérial et organisationnel.

Le Maire propose donc de recourir à la création d'un poste de Directeur Général des Services (commune de 2 000 à 10000 habitants) catégorie A (emploi fonctionnel), dans les spécificités des dispositions des statuts de la fonction publique territoriale, notamment en ses articles 3 alinéa 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, et 4 alinéa 2 de la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984, la durée hebdomadaire du service sera de 35 h, la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire de DGS des communes de 2000 à 10000 habitants. Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent recruté sur l'emploi de Directeur général des services bénéficiera, en sus de son traitement indiciaire, du régime indemnitaire attaché à son grade et de la NBI correspondante à la strate démographique de la commune et à ses fonctions.

La prime de responsabilité pourra être versée à l'emploi administratif de direction (décret n°88-631 du 6 mai 1988). Son montant sera le suivant : taux maximum : 15 % du traitement soumis à retenue pour pension (indemnité de résidence, primes et supplément familial non compris), son versement sera mensuel. Le versement sera interrompu lorsque le bénéficiaire cessera d'exercer la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre du compte épargne temps, congé de maternité, congé de maladie ordinaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service. Cette prime de responsabilité est cumulable avec le RIFSEEP.

M. BAHFIR « Oui M. le Maire. Donc c'est juste pour ma culture personnelle. Dans un premier temps donc nous allons créer un poste de directeur général des services, donc depuis 31 ans il n'y avait pas de poste de directeur général des services au sein de notre commune ? »

M. KLEINHENTZ « Il y avait M. HOFFMANN à l'époque »

M. BAHFIR « Honnêtement je croyais que c'était Muriel. Muriel franchement je croyais que tu étais notre DGS, d'ailleurs je crois qu'on peut la féliciter... »

M. KLEINHENTZ « Elle l'a refusé, elle aurait pu à la limite... »

Mme DIEBOLT « Non je ne suis pas la DGS »

M. BAHFIR « D'ailleurs je profite de l'occasion pour te remercier et te féliciter pour ton accueil et ton professionnalisme, franchement c'est très plaisant en tout cas. »

Mme DIEBOLT « Merci »

M. BAHFIR « Donc nous allons créer. Est-ce que c'est un concours en interne, est-ce que vous allez l'ouvrir en externe ? »

M. KLEINHENTZ « Il faut qu'on l'ouvre »

M. BAHFIR « Vous l'ouvrez »

M. KLEINHENTZ « Oui »

M. BAHFIR « Vous le décrivez, vous avez déjà un profil en tête puisque vous dites que... »

M. KLEINHENTZ « Il y aura sans doute le plein de postulants »

M. BAHFIR « On va jouer au jeu, comment c'était déjà le jeu Muhterem « Qui suis-je ? Est-ce qu'elle était directrice du centre social à l'époque. Est-ce qu'elle est chargée de la politique de la ville ? »

M. KLEINHENTZ « Je n'en sais rien »

M. BAHFIR « Oh M. le Maire allez »

M. KLEINHENTZ « Mais là vous êtes en train de biaiser je dirais »

M. BAHFIR « Non je plaisante, j'essaie de plaisanter c'est très difficile. Donc c'est un concours que vous allez ouvrir »

M. KLEINHENTZ « Oui »

M. BAHFIR « Et ce poste il sera mis en place à partir de ? »

M. KLEINHENTZ « Tout dépend de la période de recrutement, le délai, je pense qu'il faut un mois à peu près au niveau de Pôle Emploi ou du Centre de Gestion, de lancer la procédure et on va essayer de trouver l'oiseau rare »

M. BAHFIR « Oh vous l'avez déjà l'oiseau dans la cage »

M. KLEINHENTZ « Non mais »

M. BAHFIR « Mais oui justement, la question que je voulais vous poser M. le Maire c'est que M. Hoffmann ça fait combien d'années qu'il est parti M. HOFFMANN ? Parce que là aujourd'hui on va créer ce poste... »

M. KLEINHENTZ « Oui à peu près 4, 5 ans »

M. BAHFIR « 4, 5 ans »

M. KLEINHENTZ « En attendant on avait disons sous le coude Muriel »

M. BAHFIR « c'est Muriel qui faisait office de DGS ? »

M. KLEINHENTZ « Plus ou moins »

M. BAHFIR « D'accord »

Mme DIEBOLT « J'ai fait de mon mieux »

M. BAHFIR « Je crois qu'il est important qu'on le dise aussi parce que nous on te découvre sur un autre domaine, et vraiment c'est très appréciable, en tous les cas merci Muriel. Ça veut dire que tu t'en vas Muriel ou... »

Mme DIEBOLT « Je te réserve la surprise »

M. BAHFIR « Là, je pense que l'oiseau, je pense qu'il ne faut pas le laisser partir en fait. Parce que celui que vous allez amener ça va être plus compliqué je pense. »

M. KLEINHENTZ « Donc voilà, on en aura besoin de cette personne, ne serait-ce que dans la perspective des « Petites Villes de Demain. On verra bien qui va sortir du chapeau »

M. BAHFIR « Moi je fais un pari si vous voulez déjà »

M. KLEINHENTZ « Vous savez plein de choses mais vous faites injure je dirais au jury qui va sélectionner et qui... »

M. BAHFIR « Le jury... »

M. KLEINHENTZ « Eh bien oui tout candidat qui va postuler aura aussi à s'interroger si déjà maintenant avant l'heure vous imaginez ce que personne d'entre nous ne pense. »

M. BAHFIR « Je dirais à mon collègue, oui il y a un jury, c'est ce que je disais ; On verra bien. »

M. KLEINHENTZ « Que le meilleur gagne, le ou la meilleure j'en sais rien. Il y a d'autres questions ? »

M. LA LEGGIA « Je voulais juste intervenir par rapport à ce que vous avez dit de créer ce poste, mais la question qui se pose aujourd'hui je pense que beaucoup de personnes doivent se la poser pourquoi avoir attendu tout ce temps-là ? »

M. KLEINHENTZ « Bonne question, parce qu'on est aussi économe des deniers publics, et tout de suite créer de l'emploi ça coûte aussi. Mais on se rend compte qu'avec la perspective des projets à venir on a besoin de quelqu'un qui supervise la politique de la ville, qui gère le fonctionnement, le personnel et qui impulse la dynamique, un peu la courroie de transmission de l'élu vers le personnel. D'ailleurs dans toutes les collectivités il y a des DGS à ce que je sache. Muriel estime qu'elle veut tourner la page et qu'on a besoin de sang neuf à ce niveau-là.

M. USAI « ça ne veut pas dire que Muriel part, et si je peux rajouter encore quelque chose, ça a été une demande du personnel d'avoir un DGS, ça a été étudié lors des lignes directrices de gestion. »

M. BAHFIR « C'était la question que je me posais. Merci pour la réponse. »

M. KLEINHENTZ « Bon s'il n'y a plus d'autres questions, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? »

Le conseil municipal après exposé et débat, à l'unanimité :

- autorise la création d'un emploi fonctionnel de direction générale des services (2000 à 10000 habitants) ;
- autoriser M. le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires, à procéder aux déclarations de création et de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement ;
- précise qu'outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié, d'un montant maximum mensuel maximum de 15 % du traitement brut ;
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- autorise la modification du tableau des emplois en conséquence.

M. LA LEGGIA « Je voulais juste intervenir justement par rapport à cette question que je viens de poser, par rapport à ce nouveau poste, est-ce que vous allez faire paraître dans les journaux, quelle est la publicité que vous allez y mettre pour recruter ces personnes. »

M. KLEINHENTZ KL « ça va être officiel c'est la DRH Chantal qui va le poster je dirais sur Cap Emploi et ainsi de suite. »

M. USAI donne lecture de l'annonce de recrutement « qui sera également publiée sur le site officiel de la ville et sur Pôle Emploi et de là il y aura un jury. »

M. LA LEGGIA « Donc il y aura un jury. Est-ce que parmi ce jury, est-ce qu'il y aura je veux dire les conseillers qui seront là, est-ce qu'il y aura, quelles seront les personnes ? Bien évidemment il y aura le Maire et la partie je veux dire probablement aussi les adjoints au Maire

M. KLEINHENTZ « Je prendrai l'un ou l'autre conseiller pour prouver que l'on a rien à... »

M. LA LEGGIA « D'accord vous allez prendre un ensemble de personnes »

M. KLEINHENTZ « Il y aura un tableau qui va être fait par rapport au nombre de candidats et de candidates, je pourrai aussi dire que j'ai des sollicitations de gens de METZ et ainsi de suite, de DGS qui ont été mis sur la touche parce qu'il y a de nouvelles mairies j'en sais rien ils tiennent peut-être la route, c'est peut-être des vieux chevaux de retour je n'en sais rien, moi je ne peux pas avoir des préjugés »

M. LA LEGGIA « Donc il y aura la plus grande transparence de ce côté-là »

M. KLEINHENTZ « Mais de toute façon il faut l'avoir puisque les candidats évincés vont nous demander pourquoi ils n'ont pas été retenus. Il y a des critères, les jurys auront chacun un tableau d'appréciation où ils mettront les notes qu'il faut par rapport aux questions qui vont être posées. Est-ce que j'ai répondu ? »

M. LA LEGGIA « Tout à fait »

M. BAHFIR « On lui souhaitera la bienvenue »

M. KLEINHENTZ « S'il n'y plus d'autres questions on va clore le débat. »

M. BAHFIR « On a une question diverse s'il vous plaît »

M. KLEINHENTZ « Oui, alors allez-y »

M. BAHFIR « Alors elle est double. M. le Maire, lors du 1^{er} conseil municipal le conseil municipal était filmé »

M. KLEINHENTZ « Oui »

M. BAHFIR « Donc notre demande aujourd'hui c'est de savoir... Est-ce que on avait payé la prestation pour tourner ces images ? Nous notre question, c'est de savoir parce que bon on a fait la une médiatique, on a été sur toutes les chaînes de télé... »

M. KLEINHENTZ « Eh bien tant mieux »

M. BAHFIR « On ne vous a pas entendu d'ailleurs à ce sujet-là M. le Maire lors de la venue de Miss France, mais bon on va revenir au conseil municipal. On voudrait filmer le conseil

municipal, on voudrait le mettre en direct. Donc nous on a la possibilité que quelqu'un vienne le faire gracieusement, si vous nous l'autorisez bien entendu ! »

M. KLEINHENTZ « *On va peut-être poser la question au droit d'image par exemple. Est-ce que les gens ici ont envie... »*

M. BAHFIR « *Droit à l'image, attention... »*

M. KLEINHENTZ « *Autorisation de la CNIL »*

M. BERBAZE « *Justement... »*

M. SATILMIS « *Moi je suis d'accord s'ils me donnent 2 000 balles il n'y pas de souci »*

M. BAHFIR « *Non mais vous l'avez filmé lors de la 1^{ère} séance, ça a été fait non ? »*

M. BERBAZE « *Non c'est pas comme ça que ça marche »*

M. BAHFIR « *Expliquez-nous, attention »*

M. BERBAZE « *Justement, ben voilà ouvrez les oreilles et vous entendrez. Donc au niveau des autorisations ça pose aucun problème, n'importe qui, un conseiller municipal, quelqu'un d'ici, de la salle peut très bien filmer. Par contre il y a une protection, il y a des règles de protection des données qui sont personnelles, il faut aussi en tenir compte. Devant moi la CNIL, donc la CNIL pour ceux qui ne connaissent pas, c'est le conseil national de l'informatique et des libertés, voilà il dit qu'il n'y a aucun souci, qu'on a le droit de filmer, le droit aussi de diffuser, à condition je vais vous dire si vous avez quelques instants. Donc, ils doivent toutefois être conformes aux règles de protection des données personnelles, tel est le cas de la diffusion sur Internet des enregistrements vidéo d'une séance d'un conseil municipal dans la mesure où les personnes physiques peuvent être identifiées sur ces images. Les personnes doivent en particulier être informées par celui qui diffuse les images sur Internet, qu'il s'agisse de la mairie, un conseiller municipal ou d'un membre public elles doivent pouvoir s'opposer à la diffusion de la vidéo sur Internet. Donc je pense que là-dessus je suis assez clair »*

M. BAHFIR « *Donc si je comprends bien, vous refusez. Parce que tous les autres conseillers municipaux ... »*

M. BERBAZE « *Non on ne refuse pas, on dit juste qu'il y a une règle et qu'il faut être conforme aussi. Il y a des personnes qui ont le droit de s'opposer au moment et c'est sur une image de la personne. Si maintenant toi tu viens, tu filmes, j'ai le droit de dire que je n'ai pas à être dessus. »*

M. BAHFIR « *Mais moi sur la captation c'est pas un problème, si vous avez quelqu'un d'autre qui le fait c'est pas un problème. Moi je disais que j'avais une possibilité de faire venir quelqu'un gracieusement. Je comprends le droit à l'image. Lors du conseil municipal d'investiture du 26 mai dernier vous avez filmé la séance »*

M. BERBAZE « *Oui, si tu permets je termine juste parce qu'il y a encore deux points importants. A noter, c'est très important ça, les personnes qui ne sont pas considérées comme des personnes publiques, les secrétaires de séance par exemple peuvent s'opposer à la simple captation de leur image. Il faut aussi qu'on le prend en compte. Et après le dernier point, attention le contenu des délibérations qui portent sur des personnes et/ou qui comportent des données sensibles sur les personnes doivent être bipées, c'est-à-dire qu'il y a l'image et il y a le son, faut pas aussi qu'on vise une personne »*

M. BAHFIR « *D'accord, donc au-delà du côté juridique, nous vous posons la question de savoir s'il est possible, et c'est une demande de la population, si on pouvait filmer les prochains conseils municipaux ? Après je comprends le droit, il y a un droit à l'image, mais au-dessus de ça je ne sais pas comment ça se passe mais... »*

M. BERBAZE « *Non mais il y a le droit à l'image tout simplement il n'y a pas au-dessus de »*

M. BAHFIR « *Comme ça avait été fait lors du 1^{er} conseil municipal »*

M. BERBAZE « *Il faut juste que quand vous venez filmer, prévenir les personnes et au moment où vous dites, voilà moi je viens filmer, vous dites je commence à filmer, parce que vous allez le diffuser, parce que je ne pense pas que c'est pour le garder pour soi. Du moment que vous décidez de le diffuser il faut prévenir les personnes. Voilà et c'est les personnes qui vous disent. Voilà c'est par rapport au droit à l'image, après c'est à vous, il faut qu'ils soient reconnus donc quand vous le mettez en ligne... Sinon il n'y a pas d'interdiction. Tu peux flouter. En direct ça concerne que les personnes non publiques. Donc là l'exemple qu'on a donné en tout cas c'est de la CNIL. Normalement la personne doit, c'est à eux de trouver une solution »*

M. KLEINHENTZ « On trouvera bien quelqu'un nous pour filmer les séances. »

M. BAHFIR « Vous trouvez que l'idée est séduisante ou pas du tout ? Non mais est-ce que vous trouvez que c'est séduisant ou pas ? »

M. BERBAZE « Ah mais nous on n'est pas contre. Sur l'autorisation ça pose pas de problème. Moi c'est juste par rapport au droit à l'image ».

M. BAHFIR « Après pour biper ou flouter il faut une régie, ça veut dire qu'il y a une captation derrière et là techniquement on rentre dans une autre gamme. C'est une captation qui va coûter beaucoup d'argent. »

M. BERBAZE « Je suis d'accord, par contre si on a les secrétaires de séance qui ne sont pas d'accord ben ! »

M. EL HADI « Par exemple Mumu ou Jjiga pourrait dire nous ça ne nous intéresse pas d'être dans cette vidéo ? »

M. BERBAZE « Oui, mais par contre elle pourrait aussi très bien accepter, c'est comme une personne qui peut aussi accepter d'être sur la vidéo »

M. SATILMIS « Mais la personne qui filme, elle veut le filmer en direct. Donc comment elle fait pour flouter ? »

M. BAHFIR « Tu ne peux pas Muhterem, il faut une régie, là ça coûte trop cher. Non mais je parlais sur Facebook moi, je parlais sur le réseau de la ville, enfin la page de la ville. »

M. SATILMIS « Alors ce serait plutôt une redif. »

M. BAHFIR « Non, ce serait en direct »

M. SATILMIS « Mais je ne suis pas sûr que tout le monde soit d'accord qu'on filme »

M. BERBAZE « Ben justement d'où... »

M. BAHFIR « C'est une autre question ce soir. »

M. BERBAZE « Oui mais là voilà, c'est pour ça que je reviens là-dessus. On parlait des données personnelles. Moi par exemple, si on veut prendre un exemple la loi, je serai contre que mon image soit diffusée sur Internet »

M. BAHFIR « Toi t'es contre ? »

M. BERBAZE « Moi je serai contre que mon image soit diffusée sur Internet. Par contre la flouter si vous avez les moyens, moi ça ne me pose pas de problème, mais je ne veux pas être en visu dessus. »

M. BAHFIR « Non mais je comprends c'est un choix personnel. Mais est-ce qu'on ne peut pas imaginer, moi je vous ai parlé d'une possibilité gracieuse, bénévole, c'est pour pas que ça coûte de l'argent au contribuable »

M. KLASSEN « Je suis contre le gracieux, tout travail mérite rémunération, donc il faut au moins se mettre d'accord sur le tarif de la prestation. »

M. BAHFIR « On a des supers associations sur la ville de Farébersviller, qui ont des talents, qui ont beaucoup de talent, qui font des choses naturellement »

M. KLASSEN « Je suis contre le gratuit pour ce genre de choses »

M. BAHFIR « Justement, elles obtiennent des subventions de la part de la ville »

M. KLEINHENTZ « J'en connais aussi »

M. BAHFIR « Moi je ne dis pas le contraire moi. Après on a des acteurs culturels sur la ville de Farébersviller. On accompagne, vous accompagnez, enfin on accompagne, et qui sont tout à fait favorables à venir y participer. Donc c'est pas tout travail mérite salaire. C'est pas vrai travail, un moment on est dans une dynamique citoyenne aussi. Après c'est un choix. »

M. EL HADI « Après si Hakim s'y oppose à la transmission de son image, est-ce qu'en soi la personne publique, parce qu'on est dans le cadre public, peut s'opposer ? »

M. BERBAZE « Non en soi l'enregistrement vidéo de la séance du conseil municipal, personne ne peut s'y opposer, il a l'autorisation, il n'y a aucun souci. Mais du moment où il part sur une diffusion sur Internet, là à ce moment-là moi je peux m'opposer, moi ou n'importe quel autre personne »

M. EL HADI « Parce que la CNIL le dit dans ce cadre-là ? »

M. BERBAZE « Exactement, c'est pour ça qu'on dit qu'il y a une réglementation, c'est pas une interdiction. »

M. EL HADI « Mais elle le dit pour les élus justement ? »

M. BERBAZE « Ben pour tous ceux qui sont présents »

M. PODBOROCZYNSKI « Moi je pense que ce n'est pas ce soir qu'on prendra la décision, on va y réfléchir là-dessus. »

M. BERBAZE « Non et après on en discute »

Mme PIESTA « Il suffit de prendre le taureau par les cornes, et puis de faire circuler une feuille où on demande à chacun oui ou non et puis c'est réglé. »

M. BERBAZE « On peut le faire par tous les moyens. Après il n'y a pas de légalité sur les moyens. »

M. BAHFIR « Ce serait bien pour la démocratie locale objectivement »

M. BERBAZE « On est d'accord »

M. KLEINHENTZ « Proposez nous votre choix, nous on a aussi quelqu'un qui pourrait le faire aussi. »

M. BAHFIR « Ah mais M. le Maire, très honnêtement qu'importe, votre choix, notre choix, le but c'est la démocratie locale. On a fait la Une, on a fait TF1, BFM, on a été tourné en boucle pendant un..., en début d'année, donc localement, si vous avez la compétence, il y a plein d'acteurs locaux qui sont favorables à le faire. D'ailleurs, on ne vous a pas entendu à ce sujet, hein M. le Maire ? »

M. KLEINHENTZ « A quel sujet ? »

M. BAHFIR « Ben la venue de Miss France quand même à Farébersviller. Ça a quand même été un tollé »

M. KLEINHENTZ « C'est vous qui avez savonné »

M. BAHFIR « Saboté, j'ai fait quoi ? »

M. KLEINHENTZ « Savonné la planche »

M. BAHFIR « Moi j'ai savonné la planche ? Je vous ai défendu M. le Maire, apprenez à lire entre les lignes, je vous ai défendu. M. le Maire on a été la risée en France »

M. BERBAZE « Sacrée langue de Molière »

M. BAHFIR « Je vous ai défendu M. le Maire »

M. KLEINHENTZ « Vous tournez toujours tout à votre avantage. On a parlé en bien de Farébersviller »

M. BAHFIR « En bien de Farébersviller, M. le Maire ! »

M. KLEINHENTZ « En détracteurs, il n'y avait que votre clan qui a moussé tout ça »

M. SATILMIS « Après c'est pas la ville qui a organisé la venue »

M. KLEINHENTZ « Donc vous avez lu l'article qui a été fait du RL »

M. SATILMIS « Moi je ne suis pas allé voir la Miss France, j'habite juste à côté je ne suis pas allé la voir. J'avais le choix entre aller la voir et finir les travaux, et c'est pas Miss France qui va venir me faire mes travaux chez moi. »

M. BAHFIR « Tu as bien fait Muhterem. Mais on vous a défendu M. le Maire »

M. KLEINHENTZ « Eh bien tant mieux. Je n'ai pas eu cette impression. »

M. BAHFIR « Vous n'avez pas eu cette impression, mais ça n'empêche qu'on ne vous a pas entendu à ce moment-là M. le Maire, j'aurai aimé vous entendre à ce moment-là, vous êtes le Maire de Farébersviller »

M. KLEINHENTZ « Je vous explique le pourquoi de ma présence. Le hasard. »

M. BAHFIR « Oh le hasard ! »

M. KLEINHENTZ « Je suis allé acheter une télé qui avait fait faillite chez moi »

M. BAHFIR « En tout cas Farébersviller a brillé encore une fois »

M. KLEINHENTZ « Je ne suis pas m'as-tu-vu ? Je ne suis pas du genre à me faire mousser inutilement, le hasard a voulu que... »

M. BAHFIR « Mais arrêtez M. le Maire, on a fait le 20h. et BFM en boucle »

M. KLEINHENTZ « Combien de personnes il y avait ? »

M. BAHFIR « Moi je n'y étais pas, j'attendais à ce que ce soit vous qui parliez, vous êtes le Maire de la ville quand même »

M. KLEINHENTZ « Bon, moi je suis fier de la présence de Miss France, elle était pressentie à l'époque à SAINT-AVOLD qui a pris la mouche comme FORBACH d'ailleurs. C'est bizarre que ces structures-là, Cora interposé, le fassent. Mais bon je ne rentre pas dans le détail. Mais on a parlé en bien de Farébersviller. J'ai le Maire de Bonnes qui m'a téléphoné »

M. BAHFIR « En bien de Farébersviller ! »

M. KLEINHENTZ « Oui c'est pas parce qu'il y a eu des détracteurs, il y en avait une vingtaine. Demandez à M. BARTHELEMY »

M. BAHFIR « Ok. Vous me direz pour la captation du prochain conseil municipal si c'est possible de le mettre en place si vous êtes d'accord bien entendu ? »

M. KLEINHENTZ « Mais laissez-nous le choix disons de celui qui pourra... ou alors me signaler qui... »

M. BAHFIR « Ah on y arrive »

M. KLEINHENTZ « E coutez, on dirait que c'est vous qui gérez la ville. A vous entendre je ne sais pas combien de CD il faudrait pour que vous puissiez vraiment... »

M. BAHFIR « Franchement si on gérait la ville ça se verrait »

M. BERBAZE « Eh bien heureusement que vous ne la gérez pas »

M. KLEINHENTZ « Vous savez que les oiseaux qui sifflent trop tôt les chats les mangent ? »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.